

MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne
07160 MARIAC

DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017 à 18 h 30

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13 Excusé : 1 Absente : 1

Votants : 13

- **CONVENTION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE** : Monsieur le Maire rappelle la décision de l'assemblée réunie le 17 octobre 2017 refusant la révision de l'attribution de compensation validée le 26 juin 2017 par le conseil communautaire.

Considérant que l'ensemble des communes de Val'Eyrieux a validé la délibération prise par le conseil communautaire,

Considérant que notre collectivité serait pénalisée dès maintenant car nous ne pourrions prétendre à la dotation de solidarité dégressive à compter de 2017,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de DSC qu'il convient de signer pour 3 ans. Le montant qui sera perçu pour 2017 s'élève à 118 909.50 €.

Pour 2018 le montant s'élèvera à 79 273 € et pour 2019 le montant s'élèvera à 39 636.50 €.

Validation du conseil municipal par 8 voix pour, 3 abstentions et 2 contre de la convention de dotation de solidarité communautaire (DSC) sur 3 ans. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans (2017 à 2019).

- **AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT** : Création de l'emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet pour 20 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2017. Il est précisé que cette création concerne le poste actuellement occupé par le seul agent titulaire à temps non complet.

➤ **QUESTIONS DIVERSES** :

- ✚ **Compte-rendu est fait de la commission communication/animation du 2 novembre** : Tous les membres l'ont reçu dont principaux sujets abordés :

1. Valorisation cette année de 2 bénévoles par une remise de médaille
2. Repas élus/personnel : le vendredi 8/12/17 chez COSTE au Cheylard
3. Venue du père Noël : le dimanche 17 décembre. Le feu d'artifice sera pris en charge par la commune étant donné que l'association « Ville à joie » est en sommeil. A voir pour la suite de l'organisation.
4. Vallée des Tuilliers : le projet avance, la CCVE doit faire établir des devis pour le choix d'un graphiste
5. Pour 2018, préférence pour le cinéma de plein air plutôt que le pot de bienvenue

- ✚ **Problème eau hameau de Chadenac** : Les habitants du hameau de Chadenac sont venus en mairie ce jour afin que leur problème d'alimentation en eau (géré par la CCVE) soit réglé. Ils demandent qu'un responsable puisse les entendre et vont adresser un courrier à la CCVE. Leur démarche concerne également le contrôle de l'ANC (assainissement non collectif) géré par le syndicat Eyrieux-Clair. **Affaire à suivre.**

- ✚ **Radio des Boutières (RDB)** : Il est rappelé les soucis existants concernant les emplois aidés et le local. RDB propose une invitation en direct un samedi matin de 11 h à 13 h pour faire connaître le village, l'idée étant de donner la parole à tous ceux qui souhaitent s'exprimer : Elus, commerçants, artisans, représentants du monde associatif, habitants de tous âges...
Une seule obligation : Communiquer auprès des administrés pour parler de ce projet et caler une date de venue dans nos studios. Les avis sont partagés, pas de réponse positive.

- ✚ **Demande d'un local pour activité esthétique** : Après plusieurs visites d'une jeune femme souhaitant exercer son activité d'esthéticienne dans l'ancien local de l'ADMR, un accord de principe est donné et il est proposé un loyer de 200 € mensuel charges comprises. **Dossier à suivre.**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h.